L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 26 NOVEMBRE 1872. 46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 26 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Placide J. Spear, au No 60 rue Douane 2,000 fusils anglais à deux coups.

Par D. E. Morphy, rue Gravier — Continuation de la vente de quincaillerie et de marchandises étrangères et américaines.

Par la même, au No. 47 de la rue des Magasins—Faïence et Verrerie.— Sur le Levée, au pied de la rue Lafayette : Produits de l'ouest, avariés.

Par Eugene Tourne, au warehouse 44 rue Vieille Levée — 70 sacs café.

Par S. Guinault, coin Bienville et Passage de la Bourse. Tapisseries françaises, anglaises et américaines. Statues et Bronzes en papier, Cafe forte.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de Douane. - Marchandises sèches étrangères et américaines, couvertures avariées.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 86, rue de la rue de Chartres—Chaussures, Linge d'hiver.

ATTENTION !

☞ Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la vente de 70 sacs de café qui doit faire ce matin, à 10½ heures, M. Eugène Tourne encanteur, au warehouse, No 44, rue Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

Quincaillerie—(Vente continuée)—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Produits de l'Ouest, endommagés. Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Vaisselle, Faïence. Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

FUSILS.—Aujourd'hui 26 novembre 1872, à 10 heures et demie, au No. 60 de la rue de la Douane, entre les rues Chartres et la Vieille Levée, Placide J. Spear, encanteur, vendra sans limite 2000 fusils anglais à deux coups, et des fusils à aiguille et à deux coups de Lefaucheux. L'attention de la ville et de la campagne est appelée sur cette vente. Des conditions favorables seront faites à la vente.

SPECTACLES.

Mardi, 26 novembre 1872.

OPÉRA.—Paix et repos, duo, épisode en 1 acte. Intermède musical. Une Tasse de Thé, comédie en 1 acte et les Premières armes de Richelieu.

ACADÉMIE. Hamlet, avec M. Frank Mayo.

SI CHARLES.—Kit, the Arkansas Traveller.

VARIÉTÉS.—Article 47.

SALLE DE L'ÉXPOSITION.—Concert de Mme Camille Urso.

Les Elections Municipales.

Le tableau des retours, tel qu'il a été délivré aux inspecteurs (supervisors) des Etats-Unis, sans y comprendre les retours du 1er et du 10e poll du second ward, ni le retour du 1er poll du quinzième ward, ni les votes isolés parmi lesquels nous devons en compter 350 pour le général Beauregard, donne les résultats suivants :

Pour la place de maire.—Fish, 13,068.—Wiltz, 22,555.

Administrateur des finances.—Labatut, 12,670—Farmer, 9,481—Schneider, 13,516.

Administrateur des assurances.—Lewis, 11,958—Burke, 10,566—Beauregard, 11,709.

Administrateur du commerce.—Ruggold, 12,887—Turnbull, 22,317.

Administrateur des assessments.—Lilienthal, 13,233—Sturken, 21,613.

Administrateur de police.—Adolphe, 12,241—Brewster, 22,541.

Administrateur des water works—Coyle, 13,843—Fritzenreiter, 21,155.

Ces retours sont admis par les officiers radicaux qui omettent les votes donnés aux trois polls cités et les votes isolés. Suivant ce tableau, si les polls et les votes rejetés sont rapportés, l'élection du général Beauregard ne peut pas faire l'objet d'un doute, comme cela est démontré par les chiffres qui suivent :

Le 1er poll du 2me ward donne à Lewis 59, à Burke 189, à Beauregard 1,246.

Le 10me poll du 2me ward donne à Lewis 148, à Burke 135, à Beauregard 222.

Le 1er poll du 7me ward donne à Lewis 190, à Burke 7, à Beauregard 26.

Votes isolés, à Lewis 75, et à Beauregard 335.

Résultat général, 12,110 pour Lewis, 10,884 pour Burke, 12,558 pour Beauregard.

Maintenant il y a une protestation contre le poll 5 du 5e Ward, dont la boîte est restée ouverte deux ou trois jours, pendant le compte des votes, et dont le résultat a donné 62 votes de plus que le nombre électoral donné à ce poll.

Si les trois polls contre lesquels on proteste sont mis de côté, nous trouvons pour Lewis 12,223 et pour Beauregard 12,058, mais si nous déduisons le poll 5 du 5me ward le vote, nous trouvons plus pour Lewis que 11,887 et nous trouvons encore pour Beauregard 12,046.

Ainsi donc, même d'après le compte des amis de M. Lewis, il y a une majorité de 150 pour le général Beauregard.

Mais personne ne doute que la majorité du général Beauregard ne soit beaucoup plus forte et la démonstration en sera probablement faite en temps et lieu.

La Surtaxe de Pavillon.

M. Fauconnet, gérant du Consulat de France, a eu l'obligeance de nous communiquer une dépêche de M. le marquis de Noailles, ministre de France aux Etats-Unis, qui l'informe, qu'en vertu d'une décision prise le 14 novembre courant, par le secrétaire du Trésor, il est établi que :

"Les marchandises, quelle que soit leur origine, importées directement de France aux Etats-Unis par bâtiments français ne sont pas soumises au droit différentiel de 10 pour cent, imposé par suite et en vertu de la proclamation présidentielle du 30 octobre dernier, ce droit différentiel ne devant être prélevé que sur les marchandises importées aux Etats-Unis par des bâtiments français venant de pays autres que la France."

La navigation directe entre la France et les Etats-Unis, et réciproquement entre les Etats-Unis et la France, reste donc, comme par le passé, exempte de tout droit différentiel, et la navigation indirecte seule est surtaxée.

BUREAU DE POSTE.—Le directeur-général des Postes, à Washington, vient de rétablir le Bureau de Poste de La Vacherie dans la paroisse St-Jacques, et a nommé M. Elphège Poché, maître de poste. La Vacherie est sur la route de la Nouvelle-Orléans à St-Francisville, entre les Bureaux de Poste de Longview et Convent.

JOURNAUX ILLUSTRÉS. — La librairie Hébert & Cie. a reçu les numéros du 9 novembre de l'*Illustration* et du *Monde Illustré*.

ALMANACHS DE FANTAISIE.—La librairie Hébert & Cie vient de recevoir une grande quantité d'almanachs de fantaisie pour 1873. Voici les titres de quelques uns, prophétique, comique, astrologique, pour rire, des chansons comiques, des journées et des bourrices. Il y en a pour tous les goûts.

☞ Le bateau à vapeur LIZZIE HOPKINS.—On nous prie d'annoncer aux voyageurs et aux expéditeurs de fret que le bateau à vapeur *Lizzie Hopkins*, faisant le service de la côte et du Bayou Lafourche, ne pourra partir à cause de certains travaux de réparation qui le retiennent dans le port. Le bateau à vapeur *E. B. Darfee* prendra sa place pendant une semaine, sous la direction des mêmes officiers, et partira les mêmes jours.

LA DYSPEPSIE DÉTRUIT LES DENTS.—On obvie à ses effets par l'usage de ce tonique pur, végétal et anti-septique qu'on appelle SOZODONT. Rien ne pourra altérer les dents si cet antidote contre tous les éléments corrosifs qui agissent sur l'émail est régulièrement appliqué.

RÉFRIGÉRATEUR.—On sait qu'il n'y a rien de supérieur à l'appareil de Lorenz, Bender et Brothers pour la conservation de la bière, quand elle a été tirée pour être bue. Cet appareil ne laisse rien échapper du gaz acide carbonique et la maintient fraîche pendant tout le temps qu'on désire. Tous les *coolers* de Lorenz sont solidement finis, avec une ventilation améliorée, ce qui les fait préférer pour garder le beurre, les viandes et tous autres articles alimentaires. Un appareil de ce genre est exposé maintenant au Broker' Exchange, de M. S. Droste, rue Commune, 108.

Revue des Journaux.

Dans son numéro de dimanche le *Picayune* rappelle qu'on ne doit aucune reconnaissance aux fonctionnaires ou serviteurs publics parce qu'ils ont fait leur devoir. C'est une théorie très juste et très saine considérée au point de vue abstrait, mais qui trouve rarement son application dans la pratique. L'observation inconsidérée du *Times* à l'égard de l'*Abeille* fournit au *Picayune* l'occasion de rappeler son voisin à la modestie qui convient au rôle joué par celui-ci dans la campagne électorale. Il est de fait que le *Times* devrait s'abstenir de polémiques rétrospectives.

Dans son édition de lundi, le *Picayune* critique le projet de bill qui propose de donner au gouvernement la transmission des dépêches télégraphiques. Si l'on adopte le projet, dit notre confrère, il n'y a pas de raison pour que le gouvernement ne prenne pas aussi le monopole du transport des voyageurs et des marchandises, le monopole de la publication des journaux, celui des théâtres, etc. On en arriverait à supprimer toute initiative individuelle et à tout faire gérer par le gouvernement.

Notre confrère constate que les industries d'un même genre ont partout aux Etats-Unis une tendance à se concentrer dans la même localité, et il semble approuver cela. Il nous semble cependant, que ce système présente plus d'inconvénients que d'avantages. Un grand incendie comme ceux de Chicago et de Boston, peut, en effet, détruire d'un seul coup, tous les établissements du même genre.

Le *Times* tient beaucoup, paraît-il, à ce qu'on paie les taxes. Il croit que la résistance aux taxes n'a plus de raison d'être, maintenant que les élections ont eu lieu. C'est là une grave erreur. Il y a des taxes que la législature doit abolir ou réduire, et qu'on aurait tort de payer maintenant. Nous reviendrons sur ce sujet.

Ce journal blâme le refus fait par la Cour Suprême de reconnaître immédiatement M. Ogden comme avocat-général de l'Etat, alors que l'ancien titulaire a renoncé à l'emploi et que nul ne conteste l'élection de M. Ogden, constatée par sa commission.

Dans son édition de lundi, le *Times* constate, d'après le *World*, que la perception des droits de Douane à la Nouvelle-Orléans coûte dix pour cent des cinq millions de recettes, c'est à-dire $500,000, et il demande où passe tout cet argent. Une dépêche au *Herald* annonce que le contrôleur du Trésor à Washington, refuse de payer les traites du marshal Packard pour les frais d'élection, et que celui-ci est requis de présenter ses comptes. Le *Times* a lieu de croire que les sommes dépensées par M. Packard ont été employées à contrôler des votes dans l'intérêt de M. Kellogg. Mais l'insuccès de ces tentatives amènera peut être l'administration fédérale à réformer les dépenses extravagantes qui se font à la Douane.

Le *Times* voit dans l'avènement à la présidence au Mexique de M. Lerdo de Tejada l'aurore d'une ère nouvelle pour ce pays et de relations plus intimes avec les Etats-Unis; il signale comme symptômes encourageants deux grands projets de chemins de fer ayant pour objet de relier la capitale aux rives du Pacifique et à la frontière américaine.

Le *Republican*, à l'occasion de la réunion qui a eu lieu vendredi pour arriver à la formation d'une société d'émigration, propose un plan consistant dans la nomination d'une commission d'immigration pour l'Etat composée de citoyens de la ville et des paroisses, et dans la création d'une corporation ayant pour objet de systématiser la vente des terres aux émigrants. Nous saurons occasion de revenir sur ce plan.

Quatre articles dirigés contre le *Picayune*, deux contre le *Times*, composent le bagage politique éditorial du *Republican*.

Le *National Republican* prétend que les réformistes doivent à la loi fédérale qui a permis de surveiller les élections et le dépouillement du scrutin la nomination de leurs candidats. Sans cette loi, dit-il, MM. Warmoth et Blanchard eussent fait battre partout les réformistes par des libéraux.

Le *National Republican* va peut être un peu loin dans ses suppositions. Mais nous dirons aussi que sans Warmoth, les gens de la Douane eussent déclaré tous leurs candidats d'Etat élus alors qu'ils ne l'étaient pas, de sorte qu'il y a compensation, et nous ne voyons pas que les réformistes doivent de la reconnaissance à qui que ce soit, parce que l'antagonisme de la Douane et de Warmoth leur a permis d'élire leurs candidats.

La convocation de la Législature changeait beaucoup le *National Republican*; il prétend que Warmoth n'a d'autre objet que de se faire élire au Sénat. Mais il détruit lui-même sa supposition en faisant observer que l'élection du successeur de M. Kellogg ne peut avoir lieu qu'en 1875, d'après la Constitution de l'Etat.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Voici le programme détaillé du spectacle de ce soir : *Faire ce que doit*, épisode de la guerre franco-prussienne, par François Coppée, par M. Barbe et Mlles Geslin et Gillet, un intermède musical composé de "La Première feuille", romance chantée par Mlle Lenaers ; "Speech anglais", scène comique, jouée et dansée par M. Julien Deschamps ; *Une tasse de thé*, comédie en un acte ; *Les premières armes de Richelieu*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Mlle Dewintre dans le rôle de Richelieu.

CONCERTS DE MME CAMILLE URSO.—La grande Salle de l'Exposition, rue St-Charles, sera, ce soir, le rendez-vous du public dilettante de la Nouvelle-Orléans, désireux d'entendre une artiste qui nous est arrivée précédée d'une réputation consacrée dans les grandes capitales de l'Europe. Madame Camille Urso a déjà joué dans les concerts donnés à la Nouvelle-Orléans par Mme Sontag, mais elle était très jeune alors. Depuis, son talent s'est développé et nous aurons occasion de l'apprécier ce soir, car elle doit exécuter deux morceaux des grands maîtres, une fantaisie caprice de Vieuxtemps et un morceau de Paganini "La Danse des Sorcières."

Nous avons déjà dit que madame Comès devait faire ses débuts dans la carrière artistique en donnant son concours aux concerts de Mme Urso. Elle a choisi trois morceaux qui permettront de la juger comme cantatrice, une scène de l'*Alceste*, de Gluck, le duo de Valentine et de Marcel dans les *Huguenots*, l'air des *Treupes de Villars*, et le quatuor de *Rigoletto*. Mlle Leblanc doit chanter l'air de *Charles VI*, M. Van Hoffler l'air bouffe de la *Cenerentolla*, et M. Météyé un air de *Joseph*.

La salle de l'Exposition contient 1500 sièges et nous pensons qu'ils seront tous occupés pour cette soirée qui ouvrira dignement la saison des concerts.

LES CONCERTS STRAKOSCH.—Nous avons reçu hier la visite de M. Chas. Levi, agent des concerts Strakosch, qui est venu dans notre ville afin de prendre les arrangements nécessaires pour la série de concerts que doit donner la compagnie d'artistes dirigée par M. Max Strakosch, dans la semaine qui commencera le 16 décembre prochain. Cette compagnie comprend mademoiselle Carlotta Patti, la célèbre cantatrice qui n'est fait entendre l'année dernière à la Nouvelle Orléans; le ténor Mario, dont la réputation est universelle et qui n'a pas voulu quitter sa carrière d'artiste sans se faire entendre en Amérique, et plusieurs autres artistes de talent, Mlle Teresa Carreno, pianiste ; Mlle Annie Louise Cary, chanteuse américaine, contralto ; M. Solass, basse chantante, et M. Emile Sauret, violoniste.

COUVERTURES POUR LES CHEVAUX.—Mr. D. H. Holmes, rue du Canal No. 155, rue du Canal et Bourbon No. 15, a reçu un vaste assortiment de couvertures pour les chevaux, et il offre ces couvertures à très bas prix.

☞ Joe. B. Hubbard a en magasin, coin Remparts et Perdido, au plus bas prix de la ville, les meilleurs lits à sommier qui aient jamais été inventés à la Nouvelle-Orléans.

ECOLE POLYTECHNIQUE.—Nous avons parlé, il y a déjà quelque temps, d'un projet conçu par quelques citoyens riches et influents pour la création d'une école ou institut polytechnique à la Nouvelle-Orléans. Il serait presque superflu de faire ressortir les avantages que pourra offrir une institution de ce genre pour le développement des ressources agricoles, minérales et industrielles de la Louisiane et des Etats voisins. Nous reviendrons, cependant, en temps et lieu, sur ce sujet.

L'Institut polytechnique doit comprendre deux établissements distincts : une école industrielle d'arts et de manufactures, et un collége agricole.

Le comité du conseil d'administration, composé de MM. C. G. Forshey, V. O. King, Daniel Edwards, Sr., et Wm. B. Kounitz, annonce qu'il recevra des propositions pour la vente 1° d'un emplacement comprenant au moins vingt-cinq acres et situé soit à la Nouvelle-Orléans, soit dans le voisinage, pour l'école industrielle, et 2° une propriété de 2000 acres de terre au moins, adaptée aux différentes cultures de l'Etat et à laquelle on puisse se rendre facilement, pour le département agricole de l'Institut. Nous renvoyons pour les détails à l'annonce publiée dans nos colonnes.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La Cour de Circuit des Etats-Unis était encore envahie hier par la foule, curieuse et anxieuse à la fois, de connaître les dispositions du juge Durell dans l'importante question soulevée devant son tribunal.

Dans le nombre restreint des élus admis à l'intérieur du grillage qui divise la salle, se trouvaient le gouverneur Warmoth, le colonel McEnery, le colonel Penn, le sénateur Kellogg, le lieutenant-gouverneur Pinchback, C. C. Antoine, Billings et la plupart des membres du barreau de la ville.

A onze heures et demie, le juge Durell a pris son siége et M. Beckwith, avocat de district des Etats-Unis, a demandé si MM. Hatch et Wharton, traduits devant le tribunal pour mépris de cour, avaient obéi à l'ordre du juge qui leur commandait de répondre catégoriquement aux questions qui leur seraient posées. M. Semmes ayant répondu affirmativement, l'avocat de district a déclaré qu'il était prêt à entamer, l'affaire principale.

Le juge ayant décidé que c'était à M. Beckwith à commencer, celui-ci a lu une série d'affidavits signés respectivement par Kellogg, par Pinchback, par Longstreet, par Antoine et par Boyce et dirigés contre le gouverneur Warmoth, contre le Bureau des retours présidé par lui, tous l'accusant de tentatives de fraude dans les élections et dans le compte des votes.

M. Semmes a présenté la réponse du gouverneur Warmoth, dans laquelle celui-ci nie formellement avoir jamais autorisé la fraude dans les élections et avoir désobéi à l'injonction de la Cour de Circuit, en agissant en vertu des pouvoirs que lui donne la nouvelle loi qu'il a promulguée.

M. Beckwith a parlé alors assez longuement du droit qu'avait le gouvernement fédéral d'intervenir dans les affaires de l'Etat et a déclaré que le gouverneur et tous les officiers d'un Etat devaient s'effacer devant le pouvoir suprême pour ainsi dire de l'administration de Washington.

Il a dit et répété que la souveraineté des Etats n'existait plus depuis la dernière guerre civile et que cette question était à tout jamais éteinte.

Il a basé en grande partie ses arguments sur le 14ème et le 15ème amendement à la Constitution.

Il a affirmé que la Cour de Circuit était compétente dans certaines affaires d'Etat et que sa juridiction s'étendait à pareilles matières.

Après le discours de M. Beckwith, M. Semmes a demandé à la cour de lui accorder jusqu'à ce matin pour préparer les arguments de la défense.

Le juge a consenti, et la cour s'est ajournée à ce matin, à onze heures.

Les affaires restent dans le statu quo à l'Hôtel de Ville.—Aucun des nouveaux administrateurs n'est encore entré en fonction, et on pense généralement qu'ils ne prendront leurs places qu'après que l'Etat-Major des Etats-Unis et que le drapeau français fut placé au drapeau étoilé, Zabel paraît inconsolable. Elle pleura amèrement et répétait que l'avenir ne vaudrait jamais le passé.

Comme de tout le monde — grands et petits, — elle connaissait également tout le monde et causait familièrement avec les hommes les plus distingués de la Louisiane, qui lui montraient toujours les plus grands égards. Parmi les avocats, Moreau Lislet, Livingston, Mazureau, Grymes, le juge Martin, et bien d'autres, ne manquaient jamais, en se rendant à l'audience, de s'arrêter devant le panier de gâteaux de Zabel, de lui acheter une bagatelle et de s'entretenir quelques instants avec elle.

Par une froide matinée du mois de janvier 1815, Zabel vit tout d'un coup se dresser devant elle la silhouette d'un homme grand, sec et nerveux, portant l'habit militaire. Cet homme, à qui, évidemment l'histoire de la négresse n'était pas inconnue — lui acheta des pâtisseries, s'informa avec bonté de sa santé, lui serra la main et s'éloigna. C'était le général Jackson.

Malgré l'âge et les infirmités, Zabel avait conservé la gaîté bien vaillante de sa jeunesse ; mais sa clientèle, si nombreuse autrefois, diminuait de jour en jour, et elle ne voyait plus passer devant elle que le sais-décidé à reprendre une vie plus active en me remettant au barreau. J'ai donc l'honneur de vous envoyer ma démission comme juge-assistant de la Cour suprême et je vous prie de me croire toujours

Votre obéissant serviteur,
W. W. HOWE,

Etat de la Louisiane, Département de l'Exécutif.
Nlle-Orléans, 25 novembre 1872.

Mon cher monsieur,—Je viens de recevoir votre communication en date de ce jour, dans laquelle vous me présentez votre démission comme juge-assistant de la Cour Suprême. En l'acceptant, je ne vous fais perdre l'occasion de vous exprimer tout le regret qu'aura sans nul doute le barreau Louisianais de perdre vos inestimables services dans cette Cour.

J'apprécie toutefois à leur juste valeur, les motifs qui vous forcent à agir ainsi, et je vous prédis dans votre carrière d'avocat le succès le plus brillant et le plus complet.

Croyez moi, votre ami sincère,
H. C. WARMOTH,
Gouverneur de la Louisiane.

La police est sur la voie d'un crime horrible qui rappelle dans ses détails l'affaire Traupmann, en France, il y a quelques années.

Il paraît que deux Italiens, nommés l'an Silvio de Antonio, et l'autre Camillo Cabella, ont assassiné au mois de juin dernier, un jeune homme du nom de Antonio Carafo, né de parents français, et âgé de vingt-quatre ans, qu'ils disaient être leur neveu, et dont ils avaient assuré la vie pour $5000 à la compagnie du Globe, à la Nouvelle-Orléans, et pour $5000 encore à la compagnie de St. Louis.

Le corps de la malheureuse victime, enterré par ses prétendus parents, a été exhumé le 7 du courant, à quelques jours à la demande de l'agent de la compagnie d'assurance du Globe, MM. J. C. Shipley.

Antonio et Cabella ont été arrêtés dimanche.

Dans l'après-midi de dimanche, trois nègres, Peter Randall, George Johnson et William Carter, se sont rencontrés sur la levée dans la paroisse Jefferson, et, après avoir échangé quelques paroles, se sont distribué mutuellement une grêle de coups de poing.—Il paraît que ces trois estimables citoyens sont des politiciens forcenés, qui aiment à discuter, après boire, les graves questions du jour.—Sentement, l'accord le plus parfait ne règne pas toujours entre eux.—Randall est un partisan de Warmoth, Johnson tient pour Kellogg, et Carter est un admirateur de son homonyme, l'ex-illustre orateur, ou plutôt, l'illustre ex-orateur de la Chambre des Représentants.

Ces messieurs, après avoir exprimé par quelques lazzis opinâtres politiques, avec toute la chaleur que comportait la situation, se sont lassés de ce procédé et ont eu recours au pistolet pour vider leur différend. C'est Carter, *toujours* furieux, qui a donné le mauvais exemple. Il a fait feu sur Johnson et lui a logé une balle dans le cou.

Un officier est accouru alors pour séparer les combattants, mais Carter, toujours belliqueux, s'est jeté sur le gardien de la paix et l'a mordu à la main.

Après une lutte très vive, forcés enfin à la loi, et nos trois politiciens ont été conduits à la station la plus proche.

On nous dit que la blessure de Johnson ne présente aucune gravité.

D'après les tables de mortalité du Bureau de santé, il est mort cette semaine 119 personnes à la Nouvelle-Orléans, dont 66 blancs, 20 noirs et 17 mulâtres ; — 69 hommes et 56 femmes.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BIENFAISANCE ET D'ASSISTANCE MUTUELLE. — L'élection générale annuelle des officiers et administrateurs de cette société a eu lieu dimanche dernier dans la grande salle de l'Aide. Le nombre des votants a été de 165. Voici les noms des élus :

Président : M. J. Girod.
Vice-président : M. F. Tujague.
Trésorier : M. J. L. Revel.
Administrateurs : MM. N. Bouvier, J. Lelièvre, E. Braquet, C. Rouyer, P. Schweitzer, E. Maquère, G. Villeneuve, J. Rivard et A. Paris.

Les élus ont obtenu de 100 à 145 voix.

Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Barbier, secrétaire de la société.

L'UNION FRANÇAISE.—Les membres de la Société fondée dernièrement sous le titre de l'*Union Française* ont procédé, dimanche dernier, en assemblée générale, à l'élection de 24 directeurs pour la première année. Voici les noms des élus :

MM. J. Aldigé, E. Allgeyer, J. B. Blancaud, C. Cavaroc, H. Chaursat, Joe David, A. Geist, A. Gérard, L. Grasd, J. A. D'Hémécourt, M. A. de Lizardi, P. Mallard, R. Maunit, V. Nippert, J. Passama-Domenech, D. Pochelu, J. J. Reiss, H. Salomon, B. Seloy, E. Scheidecker, J. B. Seguin, J. G. Spot, Sylvain Vergez, A. Waltz.

La Nouvelle Association Lusitane de bienfaisance, qui compte parmi les plus grandes et les mieux organisées de notre ville, a célébré, dimanche dernier, le quatorzième anniversaire de sa fondation.

Vers midi, les membres se sont réunis à leur salle, située rue Vieille Levée, entre les rues Ursulines et l'Hôpital, et se sont formés en procession sous le commandement du grand marshal, M. Chs Camiller, et escortés des officiers des associations suivantes : l'Union Espagnola, l'Portugaise et Hispaña Philippana, qui parcourut les principales rues de la ville.

Le cortége, en passant devant nos bureaux, a fait halte un moment pour nous donner une agréable sérénade, attention à laquelle nous avons été très sensibles.

Arrivé rue Royale, entre Ursulines et Hôpital, le cortége s'est arrêté ; et Mr. M. Pelayo a présenté au président, M. V. Camugli, une magnifique médaille d'or sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

"Présenté à Mr. V. Camugli par les membres de la Nouvelle Association Lusitane." Plus loin, le cortége s'est encore arrêté, et le grand marshal, M. Chs. Camiller, en a reçu une semblable des mains de Mr. Truck, trésorier de l'Association.

Après avoir parcouru l'itinéraire qu'il s'était tracé, le cortége s'est rendu à la salle de la *Persévérance*, au coin des rues St-Claude et Dumaine, où un repas magnifique, remarquable brillant par la délicatesse des mets que par les vins les plus fins qu'on a servis à profusion.—Plusieurs toasts ont été portés par les officiers de la société et par les membres de la presse qui se trouvaient réunis à table ; et le cortége s'est alors dispersé.

Nous souhaitons les plus heureux souvenirs de cette fête charmante, et nous faisons les vœux les plus sincères pour la prospérité de l'association de bienfaisance Lusitane.

L'Association de Bienfaisance des Screwmen a paradé hier dans les rues principales de la ville, ayant à leur tête la célèbre fanfare de Jagger.

En passant devant les bureaux de l'*Abeille*, les membres de cette Association de Secours Mutuels se sont arrêtés un moment pour nous donner une belle et agréable sérénade, pour laquelle nous les prions d'accepter nos remerciements.

Tout le monde a connu Zabet, la bonne vieille négresse, qui vendait des pâtisseries, des fruits et des friandises, depuis plus d'un demi-siècle, à la porte de la cathédrale St. Louis, et qui est morte la semaine dernière à l'âge de 95 ans. M. Charles Gayarré, dans son dernier ouvrage—*Fernando de Lemos*,—intitulé recueil de souvenirs, d'anecdotes et de biographies louisianaises, a consacré un chapitre à la "Vieille Zabet".

Celle-ci était née chez Mme de Gouvit, veuve d'un officier qui avait servi sous Bienville, fondateur de la Nlle-Orléans. Mme de Gouvit, qui s'était prise d'affection pour la jeune négresse, l'émancipa. Zabet fut femme de chambre et confiseur, et eut en cette qualité ses grandes et ses petites entrées dans les maisons les plus aristocratiques de la colonie, et entre autres chez Mme de Sauset, femme du préfet de ce nom. Lorsque la Louisiane fut cédée aux Etats-Unis et que le drapeau français fit place au drapeau étoilé, Zabet parut inconsolable. Elle pleura amèrement et répétait que l'avenir ne vaudrait jamais le passé.

Comme de tout le monde — grands et petits, — elle connaissait également tout le monde et causait familièrement avec les hommes les plus distingués de la Louisiane, qui lui montraient toujours les plus grands égards. Parmi les avocats, Moreau Lislet, Livingston, Mazureau, Grymes, le juge Martin, et bien d'autres, ne manquaient jamais, en se rendant à l'audience, de s'arrêter devant le panier de gâteaux de Zabet, de lui acheter une bagatelle et de s'entretenir quelques instants avec elle.

Par une froide matinée du mois de janvier 1815, Zabet vit tout d'un coup se dresser devant elle la silhouette d'un homme grand, sec et nerveux, portant l'habit militaire. Cet homme, à qui, évidemment l'histoire de la négresse n'était pas inconnue — lui acheta des pâtisseries, s'informa avec bonté de sa santé, lui serra la main et s'éloigna. C'était le général Jackson.

Malgré l'âge et les infirmités, Zabet avait conservé la gaîté bien vaillante de sa jeunesse ; mais sa clientèle, si nombreuse autrefois, diminuait de jour en jour, et elle ne voyait plus passer devant elle que le sais-décidé à reprendre une vie plus active en me remettant au barreau. J'ai donc l'honneur de vous envoyer ma démission comme juge-assistant de la Cour suprême et je vous prie de me croire toujours

Votre obéissant serviteur,
W. W. HOWE,

Etat de la Louisiane, Département de l'Exécutif.
Nlle-Orléans, 25 novembre 1872.

Mon cher monsieur,—Je viens de recevoir votre communication en date de ce jour, dans laquelle vous me présentez votre démission comme juge-assistant de la Cour Suprême. En l'acceptant, je ne vous fais perdre l'occasion de vous exprimer tout le regret qu'aura sans nul doute le barreau Louisianais de perdre vos inestimables services dans cette Cour.

J'apprécie toutefois à leur juste valeur, les motifs qui vous forcent à agir ainsi, et je vous prédis dans votre carrière d'avocat le succès le plus brillant et le plus complet.

Croyez moi, votre ami sincère,
H. C. WARMOTH,
Gouverneur de la Louisiane.

Le grand Lafontaine avait bien raison de dire en parlant de l'enfance : — "cet âge est sans pitié."

Dans la journée de dimanche, plusieurs gamins armés d'un marteau en tête et ne sachant comment occuper leurs loisirs, en sont décidés à organiser une partie de chasse.

La proposition assistée que faite a été accepte. A l'unanimité, et nos petits Nimrods armés de bâtons, de pierres et de marteaux, en quête d'aventures. La seule difficulté consistait à trouver du gibier, et un gibier assez complaisant pour se laisser approcher et tuer, sans essayer de fuir.

Après avoir fureté en vain dans tous les coins, la joyeuse bande de marmots allait se disperser en désespoir de cause, lorsque le plus âgé de la troupe découvrit tout à coup un vieux rat, qui, sortant sans méfiance de son trou, s'en allait trottant menu, chercher quelque nourriture. Avec des cris de joie, les petits archers s'élancèrent à sa poursuite; et mons rat de détaler au plus vite et de chercher un refuge dans le tronc d'un vieil arbre-scie.

La compagnie, alors, tint conseil à la ronde, et on jura de rôtir vivant le pauvre "*rongeur*" qui n'en pouvait mais.—Aussitôt dit que fait, les gamins mirent le feu à l'arbre, qui s'enflamma comme une allumette, et se rangèrent autour pour barrer le passage à leur ennemi. Ils comptaient sans un brave policier qui faisait sa tournée par là; et qui, sans oralure de passer pour un trouble-fête, est venu mettre un terme à ce jeu dangereux, en admiratant à chacun des charmants coupables une correction méritée.

Il s'en est fallu de bien peu que cette plaisanterie d'enfants cieux, ne fut la cause de dommages sérieux.

On ignore si le rat a péri.

Une étincelle peut souvent être la cause d'un grand incendie. Tel serait pu être le cas, dimanche soir, dans une maison située au No 126 de la rue Tremoulet. Une des locataires, une vieille dame, avait fumé sa pipe, ce soir-là, dans sa chambre, au coin du feu, ce qui est, en soi le plaisir le plus innocent du monde. Après avoir bourré leur vertes collines de la Virginie, la bonne dame avait, sans penser à mal, secoué les cendres de sa pipe, comme elle le faisait tout fumeur expert. Le hasard a voulu qu'une étincelle tombât justement sur quelques chiffons qui traînaient sur le plancher.

Une heure après, le crépitement de la flamme et une forte odeur de roussi attirèrent l'attention des locataires qui accoururent en toute hâte et trouvèrent l'appartement en feu.

Quelques seaux d'eau ont heureusement mis pour éteindre ce commencement d'incendie. Les dommages sont peu considérables et s'élèvent à fort peu près.

Un incendie s'est déclaré hier matin, vers deux heures, dans une maison à un étage située rue Tremé, entre Bienville et Conti, appartenant à madame C. L. Dupuy et habitée par elle et sa famille. La bâtisse a été complètement détruite et les pertes sont évaluées à $5,000.

Le feu a pris naissance dans un hangar à un étage faisant face à la rue Franklin, appartenant à M. Dédécourt et occupé par Mathia Jenkins, qui a été complètement endommagé aussi.

Le feu s'est propagé jusqu'au magasin de chaussures de M. John Knob, rue Bienville ; mais les pertes aux effets réfléchis des braves pompiers, on est parvenu à en rendre maîtres.

Le montant total des pertes est estimé à $15,000.

On ignore les causes de l'incendie. L'est un très rare dans ce quartier, et sans le zèle et l'énergie du département des pompes à l'incendie, les dommages auraient été bien plus considérables.

On nous dit qu'une maison située dans le même îlot et occupée par la compagnie de la Salamandre a été presque entourée par les flammes et qu'elle n'a pas brûlé. Il faut croire que ce nom porte bonheur.

—Dans l'affaire de L. E. Marchand vs Thos. Hickey, accusé d'avoir obtenu des marchandises sous de faux prétextes et et d'avoir payé le compte avec un chèque tiré sur la "New-Orleans National Banking Association" sachant qu'il n'avait aucun dépôt dans cette banque ; le dit T. Hickey a été renvoyé de la plainte par le recorder MArthur. M. L. E. Marchand commettra cette affaire à l'appréciation du grand jury.

Des voleurs sont entrés dimanche soir dans le magasin de cigares de M. Fisher, au No. 52 de la rue du Canal, et ont emprunté à celui-ci plusieurs pipes en écume de mer, évaluées à $500, et une boîte de cigares estimée $50.—M. Fisher a des doutes sur la solvabilité de ces honnêtes industriels et craint fort qu'ils ne viennent jamais payer leur compte. Il pourrait avoir raison.

Un coquin répondant au nom d'Eugène Grey a été arrêté dimanche soir rue Penn, près l'oydras, accusé d'avoir volé quatre canards. Le facétieux filou a voulu prouver au policier qui le tenait au collet, que c'était au contraire l'accusation qu'on portait contre lui qui en était un ; mais il n'a réussi qu'à se faire traîner plus vite à la station de police.

Liste des Voyageurs arrivés à l'Hôtel St-Louis.

Lundi, 25 novembre 1872.

Dr H R Bessler, Am'ton, Miss et Mlle de Rosaro
H Granger, N Orleans, grand, Paris.
F W Coker, Ohio, M E Peet, "
C O Daniels, N Orln, M et Miss J M Sherwood
W K Duff, Costa Rica, et lady, Tuscaloosa.
J A Rose, Texas.

LE MONITEUR SCIENTIFIQUE du 16 octobre dernier annonce qu'un brevet d'invention vient d'être pris par un Médecin, membre préparateur des Cours de Chimie du Muséum d'histoire naturelle de Paris, pour une découverte ayant pour but de rendre d'utiles services à nombre de personnes.

C'est une Eau de Toilette nommée *Hydrocrasine* ou *Modérateur de la Sueur*, dont les propriétés consistent à faire disparaître instantanément les odeurs plus ou moins fortes de la transpiration.

Elle donne du ton à la peau, lui conserve un coloriage, permet de longues marches, rend moins sensible le froid aux pieds, et en préservant des engelures.

Précieuse pour la toilette intime et pour plaire des Dames, elle rafraîchit, tonifie, raffermit les organes et calme les démangeaisons.

En gros : chez PHILIPPE & CIE, 34, rue d'Enghien, à Paris.—Chez les Parfumeurs.—*Nouvelle-Orléans*, Ducongé et Meyer frères.

LE VRAI HAMLATANISME DÉVOILÉ.

Burton ce vieil original nous a légué "l'Anatomie de la mélancolie", mais qui déclare la mélancolie dont nous ne souffrons nous délivrée de vue des innocentes que les gredins et les charlatans emploient pour tromper les malades et les faibles de la génération actuelle !

Des charlatans, par la voie des journaux, recommandent aux malheureux que les maladies ont épuisés, des purgatifs qui, vite les pousseront, bouleverseront leur corps affaibli et leur enlèveront le dernier ressort, d'un abattement comme lequel les secours de l'art ne peuvent rien.

D'un